



1996 verra se terminer les grands «chantiers» de la CCA. Tous les éléments de gestion du corps arbitral seront finalisés avec la mise en place des modalités de renouvellement de la qualification des arbitres. Les cursus de formation des arbitres sont aujourd'hui en application et commencent à porter leurs fruits (12 comités de course, 9 juges et 2 «umpires» formés en 1995 sans compter les stagiaires nationaux au nombre de 22). La formation des commissaires de régates sera mise en place avec l'aide des CRA (98 Personnes ont assisté aux réunions de commissaires).

En somme nous disposerons cette année de toutes les procédures et de tous les outils qui nous permettront d'assurer les meilleurs prestations possibles.

Mais ce n'est pas tout de disposer des procédures et des outils encore faut-il respecter les premières et utiliser les seconds.

Quelques uns d'entre nous (une main suffit largement!) n'ont pas encore estimé nécessaire de signer le code de l'arbitre; qu'ils sachent dès aujourd'hui que leurs souhaits d'arbitrage de 1996 ne seront pas pris en compte et que la CCA a demandé aux élus de la FFV de statuer sur ce point.

Même si nous n'avons pas rencontré de grosses difficultés l'année dernière, nous devons, si nous voulons conforter notre rôle et asseoir notre crédibilité, nous attacher à donner la meilleure image du corps arbitral en toute circonstance, à être à la fois respectueux de nos propres règles, plus ouverts et plus rigoureux «au service des coureurs».

Je tiens à vous remercier tous pour les efforts que vous faites pour que le sport de la voile soit toujours aussi passionnant et aussi beau.

Pour terminer bien que cela ne soit plus tout à fait de circonstance, je vous souhaite à tous une très bonne année 1996

Le Président de la CCA
G. ARDILEY

Les Actions Disciplinaires de la FFV en 95

La Commission Nationale de Discipline de la FFV s'est réunie 5 fois en 1995 pour juger 7 cas.

Quatre cas concernaient des sportifs ayant subi un contrôle anti-dopage révélant un produit interdit. Ils ont été sanctionnés de suspension de licence avec sursis. Les autres cas constituaient la suite d'un rapport de jurys ou d'organisateur, après application de la Règle 75. L'un d'entre eux ne sera pas cité, puisque faisant appel de la décision auprès du Conseil Fédéral d'Appel, l'appel étant, rappelons-le, suspensif. Les sanctions prononcées envers les deux autres intéressés sont les suivantes: Luc TELMAT (pratiquant funboard): **suspension de licence de 24 mois dont 12 avec sursis, à compter du 11/ 10/95 soit une interdiction de participer aux activités réservées aux licenciés FFV jusqu'au 11/10/96.** Hervé de CADORET (pratiquant catamaran, Ligue 07) : **suspension de licence de 18**

mois à compter du 11/ 10/95, soit jusqu'au 11/04/97.

Deux autres rapports concernant l'application de la Règle 75 ont été, avec l'accord des Présidents de Jury concernés, classés sans suite, considérant que la sanction «de terrain» était suffisante en regard de la faute commise.

Quelques commentaires:

Un grand merci tout d'abord aux membres des Commissions de Discipline qu'il convient de citer ici : Annie Meyran, Jean Talbert, Maître Dupin, Jacques Armengaud, Raymond Aulnette, Jacques Simon, Benoit Charon et Gérard Hardouin.

(Suite en page 4)

Analyse des Appels Examinés en 1995

Le Jury d'Appel nous propose une analyse quantitative des quarante quatre dossiers de l'année dernière.

Quarante quatre dossiers ont été examinés par le Jury d'Appel au cours de l'année 1995. 43 Dossiers ont été enregistrés en tant qu'appels soit 4 de moins qu'en 1994. 44 appels ont été jugés en 1995 dont 6 concernant l'année 1994. La provenance des appels est la suivante :

Habitables	22	(+1)
Dériveurs	9	(-8)
PAV	6	(+13)
les 6 concernent le même incident		
Quillardards	1	(=)
Catamarans	4	(=)
Voile modèle	0	(=)
Voile traditionnelle	1	(=)

6 seulement de ces appels, soit environ 14%, ont été reconnus fondés et le Jury d'Appel a changé la décision de terrain. 2 appels ont conduit le Jury d'Appel à modifier la décision initiale

dans un sens différent de celui demandé par l'appelant. 9 ont été refusés. 6 appels ont amené une demande de nouveau jugement par le Comité de Réclamation. 2 renvois dont la décision du Comité de Réclamation a été confirmée. 1 renvoi dont la décision du Comité de Réclamation a été modifiée. 18 ont été rejetés.

Parmi les 44 appels jugés en 1995: 25 concernaient l'interprétation des règles, 8 contestaient les faits établis, 6 concernaient la procédure du Comité de Réclamation, 5 concernaient la jauge.

Les présidents des Comités de Réclamation sont quelquefois difficiles à identifier et donc à contacter. Sur les 43 appels déposés en 1995, 40 sont mentionnés dont: 3 juges internationaux, 24 juges

(Suite en page 3)

Jury d'Appel.

Tableau Récapitulatif des Appels 1995.

Coupe de Noël	Habitable	18/12/94 SRCO	Appel sur la recevabilité de la réclamation, faits établis. Appel rejeté
Challenge d'hiver	Habitable	13/11/94 au 19/03/95 YCCR	Appel sur non instruction de demande de réparation. PMS annulé, l'instruction devra être réouverte avec un Jury indépendant du Comité de Course
Chal. de Printemps	Habitable	18/03/95 SN Trinité	Contact non admis par le Jury. Réouverture d'instruction exigée
Régate de Ligue	Optimist	19/02/95 ASPTT Marseille	Renvoi du Jury concernant une décision sur la Jauge. Décision modifiée. Le Jury doit appliquer les règles de classe.
Dermophile	Catamaran	9-20/03/95 Cataworld Cup	Appel pour une ligne de départ estimée dangereuse et réparation annulée. Appel rejeté.
Challenge d'hiver	Habitable	28/02/95 YC Crouesty	Convocation non conforme. L'instruction sera réouverte.
Régates de Ligues	Optimist et 420	19/03/95 CVAS et AONES	Inscription refusée, pas de licence. Appel refusé.
SIL	PAV	19/03/95 CV Moisson Lavacourt	Annulation de manche, bouée semi coulée. Pas de demande de réparation, appels refusés.
Sélective de Ligue	PAV	26/03/95 ASPIT Orléans	Appel sur faits établis. Appel rejeté.
Critérium Olympique	Habitable	26/03-1-2/04/95 CN et YC Antibes	Handicap National, infraction sur la Jauge non susceptible d'appel. Appel refusé.
Championnat de Baie d'Aigues Mortes	Habitable	09/94 à 06/95 Port Camargue La Gde Motte Palavas	Appel sur réclamation sur le rating. Le Jury a soumis le cas à une autorité compétente. Appel rejeté.
SIL	Optimist	1-2/04/95 YC Sète	Renseignements non fournis au J. A. Appel refusé.
SNIM 95	Habitable	13-17/04/95 SNMarseille	Appel sur réclamation sur le rating Jauge IMS. Le Jury a soumis le cas à une autorité compétente. Appel rejeté.
Chpt National	Hobie Cat	15-17/04/95 SN La Gde Motte	Appel sur faits établis, abordage, règle 33, réclamation non conforme. Appel rejeté.
Spi Ouest France	Habitable	15/04/95 SN Trinité	Appel sur faits établis. Appel rejeté.
EDHEC	Habitable	25/04/95 CN Port la Forêt	Appel sur faits établis. Appel rejeté.
Challenge de Boulogne	Habitable	16/04/95 YC Boulonnais	Pénalités pour mauvais parcours trop avantageuses. Le Jury devra revoir sa décision pour ne pas désavantager les coureurs ayant effectué un parcours correct.
SNIM 95	Habitable	13-17/04/95 SNM	Manche annulée bouée au vent dérivée. Manche rétablie.
100 M. de Boulogne	Habitable	14/05/95 YC Boulonnais	Appel sur : pavillons, témoins, procédure. Appel rejeté.
SIV La Rochelle	Habitable	25/05/95 SRR	Témoin non entendu par suite de circonstances. L'instruction sera réouverte.
Trophée de l'Atlantique	Laser	28/05/95 FILanester Voile	Demande de réparation tardive. Appel rejeté.
SIV La Rochelle	Optimist	3-5/06/95 SRR	Erreur du concurrent sur marque d'arrivée. Appel rejeté.
16ème Festival du Catamaran	Catamaran	3-5/06/95 CNBPP CV Pornichet	Appel sur numéro de règle, Jury R42.1, appelant R 41. Jury d'Appel applique la règle 36, décision modifiée.
SIV La Rochelle	Figaro	26/05/95 SRR	Pavillon B non enregistré par le CC, conforme aux IC. Appel rejeté.
Challenge Nautique	Habitable	18/06/95 CN Bassin de Thau	Documents non transmis au J. A. Appel rejeté.
8ème Chal. de l'Hebdo	Habitable	30/06-1-2/07/95 CN Lorient	Mauvais affichage des avenants des IC. Pénalité annulée.
6 H de Nernier	Habitable	05/08/95 CV Nernier	Concurrent non présent à l'instruction, régulièrement convoqué. Appel rejeté.
GP de St Quay	Figaro Solo	28/09/95 SN St Quay	Faits établis. Appel rejeté.
Nioulargue	Voiliers de tradition	30/09 au 08/10/95 IYC Pampelonne	Appel sur faits établis et procédure. Le CR applique la règle 37.1. Suite à l'appel les déclarations des 2 parties conduisent le JA à appliquer la règle 30.1
Championnat d'Ile de France	Vent d'Ouest	1/10/95 YC Draveil	Présence de l'architecte, non requise par le Jury, pendant une partie de l'instruction. Appel rejeté.
Régate de Ligue	Habitable	5/11/95 SNGRPC	Appel sur faits établis. Appel rejeté.
Figaro Solo	Figaro	14-17/10/95 CNH	Interprétation des IC. Décision confirmée.
Chal. d'Automne	Habitable	18/11/95 CN Lorient	Parcours modifié. Appel rejeté.

Les Stages Nationaux en 1996

FORMATION INITIALE	COMITÉ DE COURSE 4 Stagiaires/stage	S. N. I. M. (Habitables) 4 au 8/04 S. N. Marseille	National Optimist 7 au 14/07 Port Barcares	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture	
	COMITÉ DE RÉCLAMATION 3 Stagiaires/stage	S. I. V. (Habitables) 15 au 19/05 S. R. La Rochelle	Chpt de Fce PAV 12 au 18/07 C. V. Martigues	Chpt de France Espoirs Dériveurs 24 au 30/08 Cap d'Agde	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
	UMPIRING	STAGE PRATIQUE 19 au 23/02 ouvert aux Juges Nationaux CREPS Antibes 10 Places	STAGE "PRÉPA" ET PRATIQUE 03 au 08/04 CREPS Antibes 10 Places	Inscriptions closes 2 semaines avant la date d'ouverture	
	FUN BOARD	Juge Nat. F. B. Chpt de Fce 25 au 31/03 Gruissan 3 Places	C. C. Nat. F. B. Chpt de Fce F. B. 16 au 23/09 Saint Malo 2 Places	Juge Expression dans les Vagues Chpt de Fce Crozon 3 Places	Inscriptions closes 3 semaines avant la date d'ouverture
JAUGE	joueur FÉDÉRAL	26/02 au 01/03 ENV Quiberon	Vacances Toussaint ENV Quiberon	Techniques de mesures Suivi de la conformité Relations jugeur/CC/Jury Esprit de la Jauge	Inscriptions closes impérativement 15 jours avant la date d'ouverture
	joueur P. A. V.	12 au 18/07 C. V. Martigues	26 au 30/08 Brest	Evolution des jaugeurs «Raceboard» vers un corps de Jaugeurs capables d'intervenir sur tous les types de PAV	Inscriptions closes impérativement 15 jours avant la date d'ouverture
FORMATION CONTINUE	NAVIGATION ET MÉTÉO	COMITÉ DE COURSE Sécurité liée à la météo Navigation et CC Utilisation d'outils de positionnement 26/02 au 03/03 ENV 10 Places	COMITÉ DE COURSE Sécurité liée à la météo Navigation et CC Utilisation d'outils de positionnement Vacances de Toussaint ENV 10 PI	Stages ouverts aux Nationaux et Nat. Stag. et Régionaux dési- reux d'accéder à une formation nationale. Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture	

Modalités de Fonctionnement des Stages nationaux

Les stages de Formation Initiale :

Ils sont ouverts aux Arbitres Régionaux désireux avec l'accord de leur C R A, de débiter le Cursus National tel que défini dans le «Livret de l'Arbitre».

Les Stages de Formation Continue :

Ils sont ouverts aux Arbitres Nationaux souhaitant un perfectionnement dans le domaine concerné ou à une formation de type spécifique (jauge) ou, à des Arbitres Régionaux désireux d'approfondir certaines connaissances avant d'entrer dans le Cursus National.

Inscriptions :

Elles sont à adresser à :
C C A/Sous Com. Formation
FFV

55, Av. Kléber
75784 Paris CEDEX 16

sous couvert de la C R A concernée.

Le dossier d'inscription :

- Il est disponible auprès de la C R A de la Ligue.

- Il est accompagné d'un chèque de 150 francs. Le chèque sera rendu au stagiaire à son arrivée au stage; en cas de non présence, il sera encaissé par la FFV.
AUCUN DOSSIER ne saurait être accepté hors cette procédure

Prise en Charge:

La prise en charge financière des frais de stage sera faite directement par la C C A.

Déplacement :

Remboursement sur présentation du titre de transport SNCF **exclusivement** ou prix du billet (sur justificatif).

Convocations:

SEULS, ceux qui ne pourront être acceptés (stage complet...etc.) en seront informés. Dans tous les autres cas les stagiaires seront convoqués directement par leur Directeur de stage qui leur fixera l'heure d'ouverture, matériel nécessaire etc. Pour tout renseignement complémentaire:

Daniel MACCARI 1, Rue de la Liberté
74960 Meythet Tél/ Fax: 50 22 32 52

Analyse des appels 95

Suite de la Page 1

nationaux. Certains de leurs noms reviennent plusieurs fois sans qu'on puisse en tirer de réelle conclusion.

Plusieurs appels concernent des annulations de manches par le Comité de Réclamation. Souvent les appelants ont eu raison et ceux qui ont été déboutés, c'est le plus souvent par ce qu'ils n'avaient pas déposé de demande de réparation. Il paraît intéressant d'attirer l'attention des juges sur le fait que l'annulation d'une manche est une solution à n'utiliser qu'en dernier recours, quand toutes les autres possibilités n'ont pu être retenues. Pour les réclamations sur la jauge, le Jury d'Appel a toujours donné raison au Jury de Régate quand celui-ci avait fait appel à une autorité compétente. Le renvoi 1995/40 a fait ressortir une ambiguïté dans la rédaction de l'article 11.3 des I.C. type.

NDLR :

Pour ceux d'entre vous qui désirent prendre connaissance de certains appels de la page 2, il leur suffit de nous contacter pour obtenir le numéro de l'appel, ce qui leur permettra ensuite d'en demander le contenu au Jury d'Appel.

Les Actions Disciplinaires

Suite de la Page 1 Rappelons ensuite que d'après le règlement disciplinaire adopté par la FFV à son AG 95, les cas soumis à la FFV doivent lui parvenir au plus tard 15 jours après la constatation des faits incriminés. Tout dossier en retard ne pourrait pas être recevable pour ouvrir une procédure disciplinaire. D'autre part, il est regrettable de recevoir des dossiers disciplinaires suite à des incidents survenus en régate, sans qu'une action d'après la règle 75 de l'IYRU n'ait été entreprise sur le terrain. La règle 75 ne doit certes être utilisée qu'avec modération et dans des cas flagrants de «grave infraction aux règles ou grave violation à la bonne conduite». Mais si l'on considère que l'affaire doit être portée devant la Commission de Discipline fédérale elle aurait certainement dû être auparavant traitée par le Jury.

Enfin, les cas concernant l'utilisation de produits interdits suite à des contrôles anti-dopage ont révélé un déficit certain d'information à ce sujet:

1. Tout sportif peut être contrôlé, quel que soit son niveau ou son âge, et lors de toute compétition. Les sportifs de haut niveau peuvent en plus être contrôlés en période d'entraînement. Souvent sollicités pour un conseil ou un avis sur tel ou tel médicament, les arbitres ou organisateurs doivent orienter les demandeurs vers le médecin ou le pharmacien, et doivent éviter de jouer aux apprentis sorciers.

2. Le cannabis (marijuana, shit, pétard..) est INTERDIT et DETECTABLE, même plusieurs jours après sa consommation. C'est la loi française et le produit figure sur les listes. Même si tous les arbitres le savaient déjà (...), trop de coureurs et d'entraîneurs l'ignorent encore.

Je ne peux que vous souhaiter de n'avoir aucun problème de discipline en 96....

Bernard BONNEAU
(chargé de l'instruction
des dossiers disciplinaires en 95)

Pierre Chambonnet

Il est difficile de parler d'un ami, surtout lorsque celui-ci a disparu. Pierre Chambonnet n'était pas de ma génération, mais depuis mon arrivée à La Rochelle, j'ai eu la chance de pouvoir bénéficier très régulièrement de son expérience et de ses conseils. Il avait fait tant de choses, il connaissait tant de monde que très souvent, l'interlocuteur qui ne le connaissait pas restait dubitatif. Parmi d'autres, voici quelques actions de Pierre:

- Médecin radiologue de la Marine,
- Membre des expéditions polaires françaises,
- Président du Club Nautique d'Oran,
- Propriétaire skipper de Christina 1 puis 2 (Champion Français du R.O.R.C en 1968),
- Vice-Président de la Société des Régates Rochelaises,
- Cofondateur de la Semaine Internationale de la Voile sous l'impulsion de Jean-Claude Menu,
- Cofondateur des Ton Cups en particulier la 1/2 Ton Cup (1966 à La Rochelle) et la 1/4 Ton Cup (1967 à La Rochelle) avec J. Peytel,
- Membre du Level Rating de l'Offshore Racing Council
- Recherche sur la jauge, en particulier avec M. Dufour et M. Pessiot
- Juge International.

Je peux l'assurer, il avait fait tout cela, passant des heures à promouvoir et à innover dans son sport favori. Oui, il connaissait les présidents de ces clubs situés aux antipodes. Je n'ose avouer le nombre de fois où j'ai utilisé son nom comme sésame. Pierre était toujours disponible et je me souviens de sa feuille de vœux comme Juge International, « où tu veux pour te dépanner ». C'est ainsi que quelques jours avant ce stupide accident, il est parti du jour au lendemain pour la Croatie en « dépannage » ! Pierre était respecté et écouté dans le monde international de la voile, sa simplicité et sa gentillesse ont fait que beaucoup ignoraient son activité. Il préparait la traduction d'un livre sur le règlement lorsqu'il nous a quittés. Jusqu'au bout il aura œuvré pour la voile

Au Revoir Pierre.

Michel BARBIER
Relations Internationales

Le mot du Comité de Rédaction

Vous vous posez des questions ?
Vous avez vécu des problèmes d'arbitrage ?

Pensez à nous les transmettre, un complet anonymat sera respecté si vous le souhaitez. Les réponses nous intéresseront tous.

Le RG veut devenir un outil de dialogue ouvert à tous les arbitres.

Les Nominations 1996

Comité de Course National :

BARDILLON Michel
BODOLEC Gwénal
COURTEY Jean-Yves
DUVAL Bernard
GATE Joël
GIRARD Michel
HANNECART Denis
LERET Thierry
PICHAVANT Alain
RICHARD Pierre
ROUANNE Serge
ROUSSE Yves

Juge National :

GENTRIC Anne-Françoise
GERODIAS Patrick
MAGERE Daniel
MASSON Laurent
MICHEL Philippe
PAREZ Didier
POIREY Thierry
ROUILLE Joël
SERVELLA Emile

Comité National Stagiaire :

AUBERT Corinne
CHURET Jean-Pierre
DEROI Jérôme
FAGON Jean-Yves
GALLIOT Roland
LAMBALLE Philippe

Juge National Stagiaire :

BONNEAU Pierre-François
BRIAND Michel
GANDON Patrick
LINARES Christian
PORTE Bernard
VAVASSEUR Gilles

Comité de Course Funboard National Stagiaire :

BODELEC Gwénal
BRU Philippe
LECOMTE Franck
MONIN Frédéric
TREMSAL Denis

Juge Funboard National Stagiaire :

BUSSE Michel
ETIENNE Laurent
FERAY François
GOUJON Karim
LAFFITTE Didier

AU SOMMAIRE DU 7° RG :

Le compte-rendu de la réunion
CRA/CCA;
L'arbitrage de Coupe America 95;
La responsabilité du Comité de Course;
La CCA, pour quoi faire ?
La CCA, à quoi sert-elle ?